

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

Charte Métropole : Extra - Maquette : Médiacité - Métropole de Lyon 2015 © Illustrations Native.



LE GUIDE DU TRI

GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com

LES DÉCHETS RECYCLABLES



Il existe 4 grandes familles de déchets recyclables à déposer dans le bac vert :

- les papiers,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les emballages en carton,
- les emballages métalliques.

Les déchets recyclables doivent être triés pour être réutilisés dans la fabrication d'un nouveau produit (identique ou différent).

Recycler, c'est contribuer à préserver des ressources naturelles.

Le recyclage permet également d'économiser l'énergie : la transformation d'une matière recyclée nécessite moins d'eau et d'énergie que celle d'une matière première.

Pour être bien triés, les emballages ménagers et le papier doivent être jetés en vrac dans le bac de tri.



BOUTEILLES & FLACONS EN PLASTIQUE [EN VRAC]

- Bouteilles (eau, huile...),
- Flacons alimentaires (vinaigrette, sauce...),
- Produits de toilette (gel douche, shampooing...),
- Produits ménagers (liquide vaisselle, nettoyant, javel...),
- Cubitainers (vin...).

Si le bouchon est en plastique, le laisser sur la bouteille ou le flacon et jeter le tout dans le bac vert.



EMBALLAGES EN CARTON [EN VRAC]

- Briques (jus de fruits, lait, soupe...),
- Boîtes (céréales, gâteaux...),
- Suremballages (yaourts...),
- Paquets en carton (lessive, boîte à œufs...).

Si le papier ou le carton est humide ou gras, le jeter dans le bac gris.

Ne pas imbriquer des déchets (ex. : ne pas mettre une bouteille plastique dans une boîte en carton.)



PAPIERS

- Journaux, magazines, revues,
- Livres, annuaires, catalogues, prospectus,
- Agendas, impressions, enveloppes, enveloppes à fenêtre,
- Cahiers, carnets, bloc-notes.

Le tri est plus difficile si le papier est déchiré ou froissé. Le laisser tel quel! Enlever le blister le cas échéant.



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Canettes,
- Boîtes de conserve,
- Aérosols,
- Bouteilles de sirop,
- Boîtes métalliques.

Pas besoin de les laver, bien les vider suffit (l'eau est précieuse).



LE VERRE [EN VRAC DANS UN SILO]

Le verre est collecté dans les quelque 2500 silos à verre disposés un peu partout sur la voie publique du territoire. C'est un matériau recyclable à 100 %, sans perte de qualité ni de quantité ! Avec une bouteille recyclée, on peut fabriquer n'importe quel produit en verre, même si elle est le plus souvent transformée en une nouvelle bouteille. Et ce cycle peut se reproduire à l'infini. On économise aussi l'énergie, car le verre recyclé se fond à une température inférieure à sa production d'origine.

Le verre à jeter, sans les bouchons :

- les bouteilles (vin, huile, jus de fruits...),
- les bocaux, pots et autres contenants alimentaires (pots de confiture, de cornichons...).

Si c'est du verre ménager (verres de table, bouteilles de parfum, vases, vitres...), jeter dans le bac gris.

La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas et se jettent dans le bac gris ou dans la benne gravats en déchèterie.



LES ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS SPÉCIAUX [À LA DÉCHÈTERIE]

Certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle et nécessitent d'être déposés en déchèterie.

Encombrants ou néfastes pour l'environnement, ils seront traités ou recyclés selon leur nature. La déchèterie n'est pas une décharge : 60 % des déchets sont recyclés ou valorisés.

Suivant la saison (printemps, automne) l'apport de déchets végétaux est très important et peut saturer la déchèterie : pensez au compostage domestique ou au paillage.

Déchets acceptés :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| – Encombrants, | – Produit nocif, |
| – Meubles, | – Batteries, |
| – Gravats, | – Piles, |
| – Ferraille, | – Huile, |
| – Papier, | – Bois, |
| – Plâtre, | – Végétaux, |
| – Produit corrosif, | – Électroménager, |
| – Produit inflammable, | – Cartons aplatis, |
| | – Textiles. |



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

– Du 1^{er} novembre au 31 mars :
du lundi au vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
le samedi : 9h00 - 17h00
le dimanche : 9h00 - 12h00

– Du 1^{er} avril au 31 octobre :
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
le samedi : 8h30 - 18h30
le dimanche : 9h00 - 12h00

Fermeture les jours fériés

La déchèterie de Villeurbanne Nord rue Alfred Brinon et les recycleries sont fermées le dimanche matin.

Pour éviter les files d'attente trop longues, éviter le week-end et le lendemain d'un jour férié.



LES AUTRES DÉCHETS



LES DÉCHETS ORGANIQUES À COMPOSTER

Ce sont tous les déchets issus de l'alimentation et du jardin en font partie.

- Résidus végétaux (gazon, fleurs, branchage, feuilles),
- Épluchures,
- Papiers essuie-tout,
- Café en filtre, dosette,
- Restes de repas.

Les déchets organiques peuvent être valorisés en compost, un procédé biologique qui les transforme en matière fertile.

Le compost obtenu permet de fertiliser les sols et peut être utilisé comme engrais pour la culture du gazon, des fleurs, des légumes et d'autres plantes.

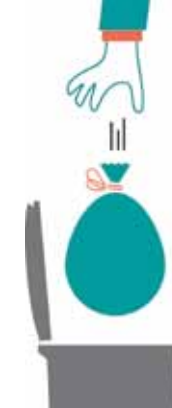
Le compostage domestique s'effectue en appartement comme en maison.

Composteur, lombricomposteur, ou en tas, il existe de nombreuses façons de composter.



Ne pas brûler les déchets verts : les particules émises sont dangereuses pour la santé !

Brûler 50 kg de déchets végétaux émet autant de poussières que 5 900 km parcourus avec une voiture diesel.



LES DÉCHETS MÉNAGERS [EN SAC FERMÉ]

Ce sont tous les déchets de votre poubelle domestique que vous jetez en sac fermé dans le bac gris.

Ils partent ensuite à l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique où ils seront brûlés.

L'énergie produite par la chaleur de cette combustion est récupérée sous forme d'électricité ou de vapeur.

Ainsi, l'électricité produite auto-alimente l'usine d'incinération et est revendue à EDF. La vapeur sert à chauffer les immeubles raccordés aux réseaux de chauffage urbain.

Chaque année dans la Métropole :

– 380 000 tonnes de déchets incinérés.

– 322 000 MWh* d'énergie thermique produits.

– 83 000 MWh d'électricité produits.

* MWh : mégawatt-heure